

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 8 JANVIER 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Le président de la CDA et ses membres transmettent à toutes les composantes du football isérois, leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX :

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.

D'autre part tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au samedi matin 10h pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités). Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

FORMATION ADMINISTRATIVE ET FMI

Celle -ci aura lieu le **samedi 12/01/2019** au **District de l'isère de Football de 8h30 à 13h** avec les formateurs de la CDA et Marc Mallet pour la FMI.

Les personnes ci-dessous sont convoquées pour cette formation :

ROSSINI Jade, CAMACHO Melissande ,GHAFIR Amina , MARKOVIC Dragana , MILED Maissa , OUADA Celia , POITEVIN Nolwen , COQUILLAUD Guillaume, SEMANAZ Léa, PARRENIN Léo, BOSCH Franck, KOUBAA Khalid, BOUZERARA Kamel, CERONI Eliot, ABOU Hatim, BUNOZ Giovanni, BADIN Samuel, HANNA Romaric, BOUKHALFA Abdallah, EL FASKAOUI Hamza, SAHIN Bunyamin, GHARSALLI Rayene et DIALLO Mickaelou.

La présence des arbitres ci-dessus est obligatoire pour cette formation et sera à confirmer par mail.

STAGE FORMATION INITIALE D'ENTREE DANS L'ARBITRAGE LES 13, 20 et 27 JANVIER 2019

Liste des candidats inscrits :

| NOM | Prénom | Club qui inscrit le candidat | Observations |
|----------|--------|------------------------------|---|
| AIDOU | SAMI | JARRIE CHAMP US | dossier incomplet : manque certificat médical |
| BENDIHAI | AZIZ | FONTAINE AS | Dossier complet |

| | | | |
|-------------------|-----------|--------------------------|---|
| CECEN | Mehmethan | TURCS VERPILLIAIRE FC | Dossier complet |
| GAVIOT | Bastien | VELANNE FC | Dossier complet |
| GOUX | Lorene | TIGNIEU JAMEYZIEU FC | dossier incomplet : manquent copie pièce officielle d'identité + certificat médical + photo |
| HAMILA | LINA | ST MARTIN D'HERES FC | dossier incomplet : manque certificat médical |
| KHIAL | AMENAY | FONTAINE AS | Dossier complet |
| LACHRAF | Aadil | SUSVILLE MATEYSINE | dossier incomplet : aucune pièce demandée n'a été reçue |
| MENDES | SAMUEL | VEZERONCE HUERT | Dossier à l'étude |
| MIMOUN | MOHAMED | VALLEE GRESSE FC | dossier incomplet : manque photo |
| NDONG | IBRAHIMA | FC 2A | Dossier complet |
| PERRIER | MATTIS | O. LES AVENIERES | Dossier complet |
| SMALI | SADAM | TOUR ST CLAIR FC | Dossier complet |
| TEL-BOIMA | Macéo | GF 38 (chèque perso) | Dossier complet |
| TEPOZ | ANTHONY | MIRIBEL CS | dossier incomplet : manque certificat médical |
| TRINCHETTE | DAMIEN | O. LES AVENIERES | Dossier complet |

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURA FOOT : calendrier matchs futsal championnat R2.

COURRIERS CLUBS :

TIGNIEU JAMEYZIEU, US JARRIE CHAMP, LES AVENIERES, FC LA TOUR ST CLAIR.
Inscriptions candidatures arbitres au stage formation initiale entrée dans l'arbitrage du 13, 20,27 janvier 2019.

US VAL D'AINAN : demande arbitre match U15 /D3 poule E du 26/01/2019, St Joseph de Rivière – St Geoire en Valdaine. Transmis au responsable concerné.

AS CESSIEU : demande arbitre match Fà 8/ D 1 PB phase retour.

COURRIERS ARBITRES :

TOUIOUAR Amin : Problème d'horaire le 12 janvier lors de la formation administrative, voir sur place avec un responsable pour partir un peu avant.

GRASSI Mathieu : votre nouvelle candidature d'arbitre n'a pas été retenue par la CDA, compte tenu des éléments en sa possession.

COQUILLAUD Guillaume : confirmation présence au stage du 12/01/2019, transmis au responsable concerné.

ELFASKAOUI Fahd : absence au stage du 12/01/2019, transmis au responsable concerné

TREVISAN Ludovic : problème de paiement transmis au responsable concerné.

IMBALA Ali : candidature arbitre assistant, transmis au responsable.

GINET Guillaume : réussite du test physique au rattrapage du 11/11/2018.

KOUBAA Kalid : candidature foot entreprise, pris note, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.